



FISCALITÉ

Une année riche en réformes

C'est une vraie révolution fiscale qu'a connue la France cette année.

▲ Rarement année électorale aura été aussi riche pour la fiscalité des ménages. « *La fiscalité patrimoniale a été totalement bouleversée au profit du conjoint et en ligne directe* », affirme Olivier Courteaux, directeur du pôle études patrimoniales chez Thesaurus.

A travers la loi Tepas (travail, emploi et pouvoir d'achat) d'août et le projet de loi de finances pour 2008, ce sont tout à la fois les droits de succession et donations, les stock-options, l'ISF, l'acquisition de la résidence principale et la fiscalité des dividendes qui ont fait l'objet de réformes. Revue de détail des principales mesures.

ISF et bouclier fiscal. « *Un grand nombre de mesures ont conduit à vider l'ISF de sa substance, ce qui pose aujourd'hui la question du devenir de cet impôt* », fait observer Sandrine Quilici, responsable de l'ingénierie patrimoniale chez Pictet et C^{ie}. Ainsi, plutôt que de sortir la résidence principale de l'assiette de l'impôt, le gouvernement a opté pour un relèvement de l'abattement de 20 à 30 %. L'aménagement du bouclier fiscal répond à ce même esprit d'aménagement (*voir ci-dessous*). Tout comme les assouplissements apportés pour l'exonération de 75 % des titres faisant l'objet



Droits de succession et donations, stock-options, fiscalité des dividendes, ISF, acquisition de la résidence principale, autant de réformes déjà engagées depuis six mois.

d'un pacte Dutreil (la durée de l'engagement collectif est ramenée de six à deux ans, avec une obligation de conservation individuelle de quatre ans).

Droits de succession et de donation. L'objectif de Nicolas Sarkozy est d'exonérer 95 % des successions en France. Du coup, on a supprimé purement et simple-

ment les droits de succession entre époux et partenaires d'un pacs. La fiscalité de l'assurance-vie entre conjoints s'est alignée sur cette exonération, et les abattements (150 000 euros) ont été augmentés lors des transmissions aux enfants. « *Le point intéressant et particulièrement novateur de cette réforme résulte de l'alignement de la situation des partenaires d'un pacs sur celle des conjoints* », remarque Sandrine Quilici chez Pictet.

Crédit d'impôt pour l'acquisition de la résidence principale. Nicolas Sarkozy souhaitant une France de propriétaires, il a donné un coup de pouce aux ménages qui ont le plus de mal à le devenir. Le crédit d'impôt instauré pour les cinq premières années de remboursement est égal à 40 % des intérêts d'emprunt pour la première année et à 20 % les quatre années suivantes, dans la limite de 3 750 euros pour une personne seule et 7 500 euros pour un couple.

Nouvelle fiscalité sur les dividendes. À partir du 1^{er} janvier, les contribuables auront le choix entre l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt et un prélèvement libératoire de 18 %. La loi de finances 2008 prévoit en outre un relèvement à 18 % du taux d'imposition des plus-values de cessions de valeurs mobilières ; au-delà d'un seuil de cessions porté à 25 000 euros.

CHRISTINE LAGOUTTE